



**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2025  
COMMUNE DE MINIAC-MORVAN**

**DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO  
CANTON : DOL DE BRETAGNE**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
DU 14 MAI 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRÉSENTS : 21**

**VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mai, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil, après convocation légale le 9 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Olivier COMPAIN, Le Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Monsieur Éric MARTIN, , Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur Raymond MOUSSON, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Valérie LAVOUE, Madame Sylvie MARTIN, Madame Sophie SOULOUMIAC, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Michel LEBRETON, Monsieur Paul CARON, , Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, , Monsieur Richard JOUCQUAN, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Monsieur Tanguy BRIAND.

ABSENTS : Monsieur Mikaël BRIAND, Madame Aurélie CLERGUE.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT, Madame Virginie BOUDAN représentée par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Demba LOISEL représentée par Monsieur Éric MARTIN, Madame Nathalie BOSSE représentée par Monsieur Paul CARON.

Un scrutin a eu lieu, Madame Marie-Christine HELGEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**2025 – 040 – SUPPRESSION D'UN POSTE DE MAIRE-ADJOINT DEVENU VACANT**

**Rapporteur : Monsieur Olivier COMPAIN**

Le Maire rappelle que, par délibération n° 2020-036 du 24 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé à 7 le nombre de Maires-adjoints,

Vu les dispositions de l'article L2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Un poste d'adjoint est vacant, consécutivement à la démission de Monsieur Éric MARTIN.

Il est proposé de supprimer ce poste d'adjoint et de ramener le conseil municipal à 6 adjoints.

Les adjoints suivant le rang du poste supprimé seront promus au rang supérieur ;

Vu le CGCT, et notamment ses articles L2122-1, L2122-2, L2122-4, L2122-4-1, L2122-5 à L2122-6, L2122-7-2, L2122-8, L2122-10 à L2122-12 et L2511-1,

Vu la délibération n°2023-036 du 24 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 7 le nombre des adjoints au Maire,

Considérant que le conseil municipal compte actuellement 7 adjoints,

Considérant que ce nombre peut être ramené à 6 sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée,

Considérant que Monsieur Éric MARTIN, élu 1<sup>er</sup> adjoint au 15 mars 2020, est démissionnaire au 30 avril 2025 et qu'il souhaite conserver ses fonctions de conseiller municipal,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

**Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **Se prononce sur la suppression d'un poste d'adjoint au Maire,**
- **Fixe à 6 le nombre d'Adjoints au Maire,**
- **Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents liés à ces affaires.**

## **2025 – 041 – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DÉMISSION**

### **Rapporteur : Monsieur Olivier COMPAIN**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Martine PRIOUL, par courrier du 6 mars 2025, adressé à Monsieur le préfet d'Ille et Vilaine, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire. Toutefois, elle souhaite continuer de siéger au Conseil Municipal.

Il précise également que cette démission a été acceptée le 3 avril 2025 par Monsieur le Sous-Préfet.

Vu le CGCT, et notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-1, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 24 mai 2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints, Vu la délibération n°2020-37 fixant à sept le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2025-40 supprimant un poste de maire adjoint devenu vacant,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 3 avril 2025, Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'une seule adjointe, celle-ci est élue au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette élection.

Après un appel à candidature, il est proposé au déroulement du vote

Constata le nombre de candidate aux fonctions d'adjointe,

Madame Virginie BOUDAN

**Après avoir délibéré et à 15 voix « Pour » et 10 voix « Suffrage blanc » des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **Procède à l'élection d'une sixième adjointe au Maire conformément aux dispositions des articles L2122-7 et L2122-7-2.**
- **Dit que cette nouvelle adjointe prendra rang après les autres et occupera les fonctions de 6<sup>ème</sup> adjoint, Madame Virginie BOUDAN.**
- **Procède à la modification du tableau du Conseil municipal en conséquence.**

<b>Prochain conseil : Vendredi 13 juin 2025 à 19h00</b>
---